

COMMUNE DE LAPAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Mme. Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2015

Présents : MMES M-CI. LADANNE - V. CHARLES - N. FOSSÉ - J.M. LEGOFFE -
MM. J. BORELLO - M. BLIN - J. DUPIN - D. GAURIAT - P. JACQ -

Absent excusé: M. N. MALIN

Secrétaire de séance: MME J-M LEGOFFE

Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du conseil.
- **Accepte, à l'unanimité**, les décisions modificatives à hauteur de 7 250 € sur certains articles pour compenser les négatifs détaillés ci-dessous. Pas de changement au niveau du chapitre.
*Diminution de crédits :
 - Article 2117 - Bois et Forêt - 250 €
 - Article 2183 - Matériel de bureau - 200 €
 - Article 2184 - Mobilier - 3 800 €
 - Article 2153 - Autres réseaux - 3 000 €* Augmentation de crédits :
 - Article 2113 - Terrains + 2 400 €
 - Article 2116 - Cimetière + 4 100 €
 - Article 2131 – Bâtiments + 750 €
- **Approuve, à l'unanimité**, le rapport du SMEAL de Lapan sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'exercice 2014. Disponible en Mairie ou sur le site du SMEAL.
La consommation d'eau est en baisse. La qualité de l'eau est bonne.
Le prix au m3 est de 1,45 €, ce qui se situe au-dessous de la moyenne de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (1,77 €/m3).
- **Approuve, à l'unanimité**, les rapports sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif (Communauté de communes Arnon Boischaut Cher) de l'exercice 2014. Disponible en mairie ou sur le site de la Communauté de Communes ABC.
- **Point sur les travaux 2016**, suite à l'Agenda Programmée d'Accessibilité(Ad'Ap), un dossier sera instruit concernant les travaux de la **Salle des Fêtes**.
- **Donne** pouvoir au Maire pour adhérer **au SDE 18 au Fonds d'Efficacité Énergétique** qui permet aux collectivités de profiter de conseil, d'audit et de subvention pour la réalisation des travaux d'économie d'énergie. Il est alimenté par la cession, à posteriori, des CEE (Certificat d'Economie d'Energie) générés par ces travaux et valorisés par le SDE18.

- Informations :

. Mme le Maire informe que la « **Loi NOTRe** » (**Nouvelle Organisation Territoriale de la République**) est entrée en vigueur en Août 2015. Ce texte conduit à réviser le schéma départemental de coopération intercommunal. En effet, il contient des dispositions qui vont avoir une incidence sur les périmètres intercommunaux. C'est sur un seuil de 15.000 habitants minimum par EPCI que ce sont mis d'accord sénateurs et députés. Toutefois, ce seuil est adapté par la loi avec de larges dérogations démographiques, sans pouvoir être inférieur à 5.000 habitants.

Le département du Cher, au titre de la faible densité démographique inférieure à la densité moyenne nationale peut adapter le nouveau seuil.

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher est exemptée de fusion.

. Courrier du Conseil Départemental

Les cartes de bus deviennent payantes à partir du 1^{er} Janvier 2016 :

- 36 € pour le 1^{er} semestre 2016
- 60 € à l'année.

. **Les festivités de fin d'année** auront lieu le dimanche 29 novembre à partir de 11 Heures 30 à la Salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.